



TISF

Technicien de l'intervention sociale et familiale



Inscription
de janvier à juin

pour une rentrée entre
septembre et décembre

COF

Pour votre
accompagnement
personnalisé



Conseil Orientation Financement
conseil.formations@faire-ess.fr

Rencontres, Visio,
Portes ouvertes...
À retrouver sur faire-ess.fr



à l'IRTS Montpellier

Diplôme d'Etat TISF, niveau 4

en 18 mois

En formation initiale, en situation d'emploi,
en apprentissage, en contrat pro

Diplôme délivré par le Ministère des affaires sociales

Le métier

Le Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) effectue une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans l'environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Il accompagne et soutient les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ce travailleur social peut également avoir un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion et contribuer au développement de la dynamique familiale, en soutenant tout particulièrement la fonction parentale.

“ Aider les personnes et les familles
à mieux gérer leur vie quotidienne ”

Domaines d'activités

8000 TISF sont actuellement en poste. Si le lieu principal de leurs interventions est le domicile (par l'intermédiaire d'associations d'aide à domicile), celui-ci doit être compris au sens large du lieu habituel de vie tels que peuvent l'être les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (foyers de l'enfance, résidences pour personnes âgées, services d'hébergement pour adultes handicapés, ...).

Ces professionnels peuvent de plus intervenir dans le cadre d'actions collectives auprès de groupes (telles que les actions mises en œuvre dans des politiques publiques d'action sociale) visant, notamment, à favoriser l'intégration des personnes dans leur environnement.



La formation

THEORIQUE (950 h.) ET PRATIQUE (33 sem.)

La formation théorique est organisée en six Domaines de Formation (DF).
Des possibilités de dispense pour certains titulaires de diplôme dans le cadre de la formation continue uniquement

formation pratique

33 semaines en 2 périodes

Un premier stage d'initiation d'environ 4 mois en 1ère année ;
et un stage d'approfondissement d'environ 4 mois en 2ème année.

formation théorique

950 h. en 6 domaines de formation

DF 1
Conduite du projet d'aide à la personne (270 h.)

DF 2
Communication professionnelle et travail en réseau (100 h.)

DF 3
Réalisation des actes de la vie quotidienne (150 h.)

DF 4
Transmission des savoirs et des techniques, nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (150 h.)

DF 5
Contribution au développement de la dynamique familiale (150 h.)

DF 6
Accompagnement social vers l'insertion (130 h.)

L'équipe

Une équipe pluri-professionnelle au service de toutes et tous : Pédagogique, Administrative, Logistique, Informatique, Qualité, Communication, Mission Handicap, Mission Relations internationales

Objectifs de la formation

- Aider à la construction d'un positionnement professionnel et à la réussite au diplôme,
- Favoriser l'accès à l'emploi et le maintien de l'employabilité,
- Permettre des parcours individualisés avec des spécialisations intégrées dans la formation,
- Développer des passerelles avec d'autres formations et/ou des parcours universitaires,
- Adapter les parcours aux besoins et capacités de chacune et chacun.

Modalités d'évaluation

La formation est organisée dans une alternance entre les temps sur le site de l'IRTS et sur les terrains professionnels. Elle est organisée en modules dans chaque DF.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- L'adéquation des contenus de formation aux problématiques professionnelles est notre priorité, les représentants des terrains professionnels sont étroitement associés à leur conception et leur mise en oeuvre est une orientation pédagogique majeure.
- Les méthodes utilisées sont variées en présentiel, participatives, en grand collectif et en petits groupes de travail. Un volume d'heures de formation est consacré à la construction du positionnement professionnel : chaque apprenant y est accompagné dans son parcours de formation.

Pour candidater

Modalités d'accès

Pré-requis : Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation

Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans et avoir satisfait aux épreuves d'admissibilité et d'admission. Il peut être dispensé de l'épreuve écrite d'admissibilité s'il est titulaire d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement scolaire, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau 4 (Bac).

Voies d'accès : les candidats doivent réussir les épreuves d'admission (épreuve écrite d'admissibilité et épreuve orale d'admission).

Les notes des deux épreuves ne sont pas compensables entre elles pour ne pas pénaliser les candidats dispensés de l'épreuve écrite.

La formation peut s'effectuer en formation initiale, en situation d'emploi, en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation.

Délai d'accès : Une rentrée par an, entre septembre et décembre.

Coûts : se reporter au site web

Calendrier

Inscription > entre mars et octobre
Sélection > entre octobre et novembre
Reentrée > dernier trimestre

Allègements

Possibles dans le cadre de la Formation Continue.

Apprentissage

Depuis janvier 2020, ouverture à l'apprentissage de toutes nos formations diplômantes en travail social (tous niveaux) avec le Centre de Formation des Apprentis de l'Intervention Sociale (CFA IS).



+ d'infos
conseil.formations@faire-ess.fr

www.irtsmontpellier.fr



irts Montpellier

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.
34077 Montpellier cedex 3.



Nos campus et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute adaptation, nous contacter

04 67 07 02 30 / irtsmontpellier@faire-ess.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat